



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 à la F3SCTD du 8 décembre 2023

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

La FNEC FP-FO tient tout d'abord à présenter toutes ses condoléances et à apporter tout son soutien à la famille, aux amis, collègues et élèves de Monsieur Dreux, professeur d'histoire-géographie au lycée Gay-Lussac de Chauny dont nous avons appris le suicide en début de semaine.

Cet acte est malheureusement un de plus dans notre département, fortement touché par les tentatives et les suicides de plusieurs de nos collègues. De nouveau nous nous interrogeons sur les raisons de ce nombre très important dans l'Aisne.

Pour cette première instance de l'année de la F3SCTD force est de constater que les conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale continuent de se dégrader.

L'assassinat de Dominique Bernard le vendredi 13 octobre 2023 a malheureusement montré que rien d'efficace n'a été mis en place, depuis l'assassinat de Samuel Paty, pour protéger les personnels.

Beaucoup de nos collègues nous font remonter qu'ils ne peuvent exercer leur métier dans des conditions sereines. Les violences verbales et physiques d'élèves ou de leurs parents augmentent. Le soutien et la protection fonctionnelle, dus par notre hiérarchie, ne sont pas systématiquement accordés. Les arrêts de travail découlant de ces situations ne sont pas toujours reconnus comme imputables au service.

Les moyens alloués à l'Éducation Nationale sont insuffisants. Pour preuve, le projet de loi de finances 2024 prévoit 2500 suppressions de postes d'enseignant à la rentrée 2024 après la suppression de 2000 poste lors de la dernière rentrée. Ce manque de moyens et des conditions de travail toujours plus difficiles ont un impact direct sur nos collègues qui se voient refuser des temps partiels, des disponibilités ou des ruptures conventionnelles.

Dans l'Aisne, plusieurs dispositifs sont sources d'inquiétudes pour nos collègues.

La mise en place d'ANDJARO à partir du mois de janvier 2024 déshumanise la gestion des remplaçants et laisse entrevoir la suppression de postes de personnels administratifs. Nous serons bien évidemment vigilants quant au droit à la déconnexion, les affectations se faisant exclusivement par mail. De plus cela ne règle en rien le manque criant de remplaçants qui se ressent dès la rentrée mais encore plus pendant la période hivernale qui commence.

Période hivernale qui, comme chaque année, voit ressurgir les pannes de chauffage dans les écoles. C'est inacceptable de faire cours dans des classes où il fait 9 à 11 degrés. L'Éducation Nationale doit protéger ses agents et décider, en lien avec la collectivité locale, de la fermeture exceptionnelle de l'école le temps des réparations. Nous accompagnerons les collègues qui seraient amenés à exercer leur « droit de retrait » en cas d'inaction des municipalités.

Une pression et une charge de travail toujours plus grandes pèsent sur les enseignants et surtout sur les directeurs d'école.

Les évaluations académiques, bien que non obligatoires, sont, comme vous l'avez dit lors d'une instance, « obligatoirement recommandées ». Les collègues ne sont alors plus libres de leur choix vu la pression exercée sur eux pour les faire passer et leur peur des répercussions que cela pourrait avoir notamment lors de leur PPCR.

Les évaluations d'école sont une charge de travail énorme pour les collègues à qui elles sont imposées et ceci en dehors de toutes Obligations Réglementaires de Service. C'est pourquoi nous vous avons adressé un courrier pour rappeler qu'aucun décret, ni aucun texte réglementaire, ne définit la moindre obligation des enseignants du 1^{er} degré à ce sujet. Les représentants du Ministre interrogés par le SNUDI-FO à de multiples reprises dans différentes instances, n'ont jamais pu indiquer que ces évaluations étaient obligatoires. Dans plusieurs académies des recteurs l'ont d'ailleurs reconnu et informé qu'elles ne se feraient que sur la base du volontariat des équipes.

Pour la deuxième année consécutive l'inscription sur la LADE impose des jours de formation des mercredis entiers en dehors de toutes obligations réglementaires de service. Après quatre jours en 2022/2023 ce sont six jours sur du temps personnel qui sont imposés. Même si nous concevons que vouloir devenir directeur est une démarche personnelle qui engendrera forcément un temps de travail supplémentaire pour les candidats, notamment par la suite dans le cadre des missions de l'emploi de directeur d'école, nous ne pouvons accepter que le temps de formation institutionnelle imposé se déroule sur du temps personnel. Avant même d'être directeurs, les collègues voient donc leur temps personnel amputé de six journées. Le SNUDI-FO 02 vous a également adressé un courrier dans ce sens, courrier resté à ce jour sans réponse...

Cela leur laisse entrevoir la charge de travail de la fonction de directeur qui loin de diminuer est en constante augmentation. Des directeurs nous en alertent d'ailleurs et certains d'entre-eux craquent ou sont à deux doigts de craquer...surtout avec la délégation aux directeurs (de certaines circonscriptions pour 2023/2024) de la gestion du plan de formation des adjoints de leur école.

Enfin la mise en place à la rentrée 2024 des PAS dans notre département fait craindre aux collègues une diminution du nombre d'AESH et des heures accordées aux élèves à besoins particuliers. Les AESH craignent également que leur zone d'intervention, déjà assez grande avec les PIAL « ruraux », soit encore plus étendue avec les PAS, augmentant ainsi leurs frais pour pouvoir se rendre sur le lieu de travail.

Dans le second degré, la rentrée 2023 a été marquée par le manque d'enseignants sous statut, mal compensé par l'embauche de contractuels peu ou pas formés, certains, recrutés à l'étranger et qui parlent mal le français doivent cependant faire cours à des collégiens moqueurs et peu respectueux de la précarité de leur situation personnelle. Le manque de personnels administratifs, d'AESH, d'AED, de médecins, d'infirmières, d'assistants sociaux... se fait partout sentir pour répondre aux besoins d'élèves à profil particulier. Les compléments de service sur 2 ou 3 établissements touchent désormais les enseignants de toutes les disciplines et se généralisent. Les personnels sillonnent les routes de notre département rural pour des trajets pluri-hebdomadaires qui peuvent atteindre 45 minutes entre deux établissements – sans égard pour la prise de risques quotidienne.

Les professeurs de technologie ont été particulièrement maltraités par la suppression brutale de leur discipline en 6°, en ces circonstances, on se demande ce qu'entend le Président par faire de l'Education Nationale « une priorité » ?

« Le Pacte » constitue une nouvelle attaque contre les statuts. Il est globalement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'École, et les enseignants qui le signent y sont souvent contraints pour des raisons personnelles et financières plus que par conviction pédagogique. En outre, afin d'inciter les enseignants à s'engager dans le pacte, des « trous » dans les emplois du temps sont placés à dessein. Les conséquences du pacte détériorent les conditions de travail : allongement du temps de présence dans les établissements, diminution du nombre de demi-journées libérées pour préparer, corriger et aussi souffler : est-ce comme cela que le ministre espère attirer de nouveaux enseignants ?

La détérioration des conditions de travail se lit aussi dans les réticences, voire le refus d'assumer la charge de professeur principal : depuis plusieurs années, des pressions s'exercent à la rentrée afin que les professeurs assument cette tâche chronophage, aux multiples facettes : moins il y a de PSY-EN, plus le professeur principal doit se charger de l'orientation des élèves, moins il y a d'infirmières et d'assistantes sociales, plus il est confronté à des problèmes concernant la vie de l'élève qu'il ne peut résoudre – et tout cela pour une indemnité qui n'a pas été revalorisée depuis des années.

Les enseignants ne sont pas profs de laïcité ni de lutte contre le harcèlement ni d'empathie. Ils sont professeurs d'une discipline. C'est par la présence de personnels compétents en nombre suffisant dans

les établissements que le climat scolaire s'apaise et réduit par là-même toute situation de harcèlement ou d'enfreinte à la laïcité.

Les annonces du Ministre de l'Education Nationale, cette semaine, n'ont en rien rassuré les collègues. Bien que le gouvernement supprime, une fois de plus, des postes pour la rentrée 2024 et peine à recruter des enseignants, il annonce des groupes de niveau en français et mathématiques. Où va-t-il trouver les professeurs à mettre devant ces classes ?

Quand Monsieur Attal décide que les manuels scolaires, en lecture et mathématiques pour les classes de CP et CE1, seront achetés par le ministère et que la méthode de Singapour sera progressivement généralisée, cela laisse, au mieux, perplexes les enseignants quant à leur liberté pédagogique.

Pour toutes ces raisons la FNEC FP-FO continue de revendiquer :

- **Le retrait du « Pacte » !**
- **L'augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans !**
- **La création des postes statutaires nécessaires dont la création de postes spécialisés, de Psy-EN, d'AESH, d'AED !**
- **L'abrogation de Parcoursup et du bac Blanquer !**
- **Le retrait de la réforme des lycées professionnels !**
- **L'arrêt du démantèlement de l'enseignement spécialisé ! Non à l'acte 2 de l'École inclusive !**
- **L'abandon des PIAL et arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée !**
- **Un vrai statut pour les AESH, un vrai statut pour les AED !**
- **L'abrogation de la réforme Macron des retraites !**
- **Le recrutement de remplaçants en nombre pour mettre un coup d'arrêt à la pénurie de remplaçants !**
- **Non à la privatisation du service public et à la «Uberisation» de l'Education Nationale !**
- **Non aux suppressions de postes des personnels administratifs !**